

# **ECOLE NATIONALE DES ARTS**

## **E.N.A.**

Ministère de tutelle : Ministère de la Culture et de la Communication

Textes de référence : Décret N° 95.936 du 10 octobre 1995

Adresse : Direction des Etudes et des Stages : 36, Avenue Faidherbe

BP. 3111 DAKAR

Téléphone : 822.46.73

L'Ecole Nationale des Arts est un établissement de formation professionnelle à régime universitaire. Attachée à universitaire. Attachée à un réseau de partenariat avec les milieux professionnels de l'art et de la culture au Sénégal et dans les pays amis, l'ENA abrite une formation de haut niveau, selon les différentes formules offertes par la formation académique qui compte quatre départements dans lesquels sont logés onze divisions une vingtaine de formations et la formation non-académique.

### **Département de Formation de Formateurs, d'Animation Culturelle et Recherche**

Adresse : Boulevard de l'Est, Point E - Téléphone : 824. 93. 43 DAKAR

#### **A - DIVISION DE FORMATION DE FORMATEURS**

##### **I. BUT DE LA DIVISION :**

La division formation de formateurs a pour vocation de former des professeurs d'éducation artistique plastique ( PEAP) ou d'éducation artistique musicale (PEAM).

Les études durent quatre ans.

Le régime de l'ENA est l'externat avec possibilité de bourse.

Diplômes délivrés : Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures Artistiques (option Art plastique ou option Musique)

##### **II. QUALITES REQUISES :**

a) Pour les professeurs d'Education Artistique Plastique :

. Tempérament artistique plastique

. Bonne dextérité: le P.E.A.P se distingue du professeur de dessin traditionnel par la recherche de l'avènement de l'expression à travers les activités manipulatoires utilisant les matériaux de l'environnement des élèves.

b) Pour les professeurs d'Education Artistique Musicale :

. Aimer la musique ; Sens musical ( oreille musicale, une certaine sensibilité... ) ;

. Esprit de créativité ;

Enfin, les qualités que requiert la fonction enseignante quel que soit le domaine d'enseignement

. Bonne santé ;

. Sens psychologique averti de la personnalité ;

. Un jugement sain ;

. Un tempérament calme.

##### **III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Le concours est ouvert aux bacheliers de toutes les séries ;

- Etre de nationalité sénégalaise ;

- L'ENA est mixte.

##### **IV. EPREUVES AU CONCOURS :**

. Professeur d'E.A.P.

Dissertation, graphisme, volume, couleur,

Entretien avec le jury.

. Professeur d'E.A.M.

Dissertation, connaissance de la musique.

Tests pratiques de piano, entretien avec le jury.

#### **V. DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'ENA avec précision de l'option ;
  - Une copie légalisée du diplôme ;
  - Un extrait de naissance ;
  - Un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois ;
  - Un certificat de visite et de contre-visite médicale ;
  - Un certificat de nationalité ou copie légalisée de la carte nationale d'identité
  - Deux enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat ;
  - Droits d'inscription de cinq mille francs ( 5000F CFA)
- Le dépôt de dossier se fait à l'ENA

#### **VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :**

En 2003, les inscriptions ont eu lieu du 18 août au 03 octobre et le concours en octobre

- pour les P.E.A.P
- pour les P.E.A.M

#### **VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :**

Pour l'Education Artistique Plastique, la formation est axée sur les disciplines suivantes : le graphisme, la couleur, le volume, les morphologies et les structures, l'éducation manuelle, les sciences humaines, l'histoire de l'art, un enseignement théorique né des pratiques manipulatoires auxquelles il renvoie.

Pour l'Education Artistique Musicale, la Formation s'articule autour des matières suivantes : le solfège, histoire de la musique, analyse harmonique, notion d'harmonie, piano, diction.

Des stages pédagogiques viennent compléter la formation des futurs professeurs.

#### **VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Les quatre années d'études sont sanctionnées par le diplôme de fin d'études supérieures artistiques avec précision de l'option. Les diplômes peuvent servir comme professeurs dans les lycées et collèges, privés comme publics.

#### **B/ DIVISION DE FORMATION DES ANIMATEURS CULTURELS :**

##### **I. BUT DE LA DIVISION :**

Cette division abrite la formation des animateurs culturels destinés aux institutions et collectivités nationales régionales et locales, ainsi qu'aux entreprises.

Les études durent trois années.

Le régime de l'ENA est l'externat avec possibilité de bourse

##### **II. QUALITES REQUISES :**

- Aisance verbale ;
- Attention soutenue ;
- Grande résistance, dynamisme ;
- Personnalité ;
- Qualités d'analyse et de synthèse

##### **III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Le concours est ouvert à toutes les séries ;
- Etre de nationalité sénégalaise ;
- L'ENA est mixte.

##### **IV. EPREUVES AU CONCOURS :**

- Dissertation
- Critique de film

- Entretien avec le jury

**V. DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le même dossier que celui de la division de la formation de formateurs.

**VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :**

- En 2003, les inscriptions ont eu lieu du 18 août au 03 octobre 2003

**VII. FORMATIONS ET MATIERES ENSEIGNEES :**

Théorique et pratique, la formation s'articule autour des matières suivantes : techniques audiovisuelles et cinématographiques - droit du théâtre - diction - interprétation - expression corporelle - scénographie - politique culturelle - initiation à la technique musicale - histoire de l'Afrique - techniques d'animation culturelle - critique littéraire - sociologie- ethnologie - psychopédagogie - administration - gestion - anglais - stages ( théâtres, centres culturels ) - voyages d'études.

**VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Dès la sortie de l' ENA, les élèves animateurs peuvent travailler dans les structures à vocation culturelle, socio-éducative (centres culturels, ministères, centres socio-éducatifs et divers services pour un travail d'animation culturelle).

Les études d'une durée de trois ans sont sanctionnées par le Certificat d'Animation Culturelle.